



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 130-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.224

Déposée le : 14.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) (porte-parole)
Lindegger (Roggwil, Les Verts)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.09.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Aarwangen : il faut renforcer la sécurité de la population sans tarder !

Le Conseil-exécutif est prié d'introduire sans tarder des mesures visant à renforcer rapidement la sécurité de la population dans le village d'Aarwangen.

Sont à considérer les mesures suivantes :

1. limitation de la vitesse à 30 km/h ;
2. mesures de gestion du trafic ;
3. sécurisation de zones de croisement importantes (par exemple, grâce à des passerelles ou des passages souterrains) ;
4. mise en œuvre anticipée de mesures en faveur de la mobilité douce ;
5. déplacements de murs ;
6. autres mesures définies par le Conseil-exécutif.

Développement :

Le Grand Conseil a approuvé le projet d'assainissement routier d'Aarwangen. Cependant, le projet de route de contournement n'aura pas abouti avant plusieurs années et la population a déjà fait preuve de suffisamment de patience. Aussi est-il nécessaire de prendre sans tarder des mesures qui déploieront des effets rapidement. Il peut s'agir de mesures temporaires ou de mesures durables, mais mises en œuvre de manière anticipée.

Motivation de l'urgence : la situation à Aarwangen est dangereuse et la sécurité de la population doit être renforcée sans tarder.

Destinataire
– Grand Conseil